

MODE D'EMPLOI

OPÉRATION PARRAINAGE DES JEUNES

Un jeune émet le souhait d'être parrainé.



Il rencontre
un conseiller emploi-insertion du Département de la Loire.



Le conseiller emploi-insertion recherche
le parrain le plus approprié à la situation du jeune.



Après accord du parrain, le filleul le contacte.
Ils conviennent d'un rendez-vous pour
une première rencontre.



Le conseiller emploi-insertion du Département de la Loire
assure le suivi des démarches entreprises
par le parrain et le filleul.

 **N° Vert 0 800 42 42 22**

OPÉRATION PARRAINAGE DES JEUNES



Le Département mobilisé pour l'emploi

CRÉATION : DIRECTION DE LA COMMUNICATION - DÉPARTEMENT DE LA LOIRE - DÉPÔT LÉGAL : 02/2016



LE DÉPARTEMENT DE LA LOIRE PROPOSE UNE RENCONTRE ENTRE UN PROFESSIONNEL ET UN JEUNE À LA RECHERCHE DE SON PREMIER EMPLOI.

VOUS ÊTES À LA RECHERCHE DE VOTRE PREMIER EMPLOI

Devenez filleul

- Vous avez terminé vos études récemment et êtes domicilié dans la Loire.
- Vous êtes à la recherche de votre premier emploi et vous avez un projet professionnel.
- Vous êtes motivé et acteur de votre recherche d'emploi.

Être filleul

- Rencontrez un professionnel de votre secteur d'activité.
- Bénéficiez de ses conseils.
- Accédez à un réseau professionnel et relationnel.
- Soyez actif dans vos démarches de recherche d'emploi.
- Informez votre parrain de l'évolution de votre situation.

Le parrain ne s'engage pas à vous proposer un stage ou un emploi. Il vous accompagne dans vos démarches.

VOUS ÊTES UN PROFESSIONNEL CONFIRMÉ

Devenez parrain

- Vous connaissez les besoins en compétences d'un ou plusieurs secteurs d'activité.
- Vous disposez d'une expérience professionnelle et d'un réseau.
- Vous souhaitez contribuer à l'insertion professionnelle des jeunes.

Être parrain

- Rencontrez et accompagnez un jeune à la recherche de son premier emploi.
- Donnez des conseils liés à votre expérience professionnelle.
- Permettez l'accès à l'information et à un réseau professionnel et relationnel.